

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 18

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier

L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/01 : Validation APD du projet de Champ de foire

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 23 octobre 2024, le conseil avait sélectionné l'entreprise DIGITAL Paysage pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du champ de foire pour un montant prévisionnel de travaux de 750 000 € HT.

Le programme de travaux définis les orientations suivantes :

- Requalification de l'entrée du champ de foire avec la rue de l'hôtel de Ville
- Maintien des stationnements (nombre de places)
- Réorganisation du stationnement sur l'ensemble de la place
- Diminution de 25 % des espaces imperméabilisés sur le champ de foire
- Plantation de 63 arbres
- Continuités de matériaux avec les aménagements du centre-ville
- Sécurisation des cheminements de mobilités douces

Ainsi, au stade APD, l'enveloppe prévisionnelle de travaux est estimée à 841 628 € HT portant ainsi le coût d'opération étude et travaux inclus à 910 965,50 € HT.

Madame le maire propose au conseil municipal de :

- Valider l'avant-projet définitif
- D'autoriser le dépôt du permis d'aménager
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- De solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération
- De solliciter les partenaires institutionnels pour des demandes de financements

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Valider l'avant-projet définitif
- D'autoriser le dépôt du permis d'aménager

- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- De solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation
- De solliciter les partenaires institutionnels pour des demandes de financements

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 
ID : 070-217002922-20250113-DCM01_2025-DE

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents : 18
En exercice : 18
Ont pris part au vote :
- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier
L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/02 : Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale Ingénierie70.

Madame le Maire rappelle également que, dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement, la commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale INGENIERIE70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement de l'étude.

Ces études sont potentiellement subventionnable par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'État au titre de la DETR et le Département de la Haute Saône comme suit :

| Partenaire | Montant | Pourcentage |
|--|----------|-------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 34 680 € | 50 % |
| État - DETR | 13 872 € | 20 % |
| Département de la Haute Saône | 6 936 € | 10 % |

Cette étude a été estimée à 69 630 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 2300 € soit un total de 71 660 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **S'ENGAGE** à appliquer un prix du service d'assainissement supérieur à 1,45 € HT / m3 (*sur la base d'une facture référence de 120 m3 annuel comprenant part fixe et variable*) lors de la prochaine facturation et à l'issue des conclusions du schéma directeur
- ✓ **SOLLICITE** les aides financières au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Département et de l'Etat ;
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y rapportant

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 18

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier

L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/03 : Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, elle rappelle également que la commune a signé une convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude relative au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable avec l'Agence départementale INGENIERIE70

Ces études sont potentiellement subventionnable par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'État au titre de la DETR et le Département de la Haute Saône comme suit :

| Partenaire | Montant | Pourcentage |
|--|----------|-------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 38 150 € | 50 % |
| État - DETR | 15 260 € | 20 % |
| Département de la Haute Saône | 7 630 € | 10 % |

Ces études sont estimées à 76 300,00. € HT auxquels s'ajoutent les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 2 400,00 € HT soit un total de 78 700,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 070-217002922-20250113-DCM03_2025-DE

Bien sûr
cevaudit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **SOLLICITE**, sur la base des estimations, les aides financières au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat et du Département de la Haute Saône
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY





NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents : 18
En exercice : 18
Ont pris part au vote :
- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier
L'an deux mil vingt cinq
et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/04 : Réhabilitation du champ de foire – Demande de Subvention DETR

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'opération de réaménagement du champ de foire, les orientations sont :

- Création d'une zone de vie piétonne avec végétalisation de l'espace,
- Sécurisation de l'accès aux écoles et collège,
- Maintien des places de stationnement,

Ce réaménagement intervient également à la suite des différents travaux sur les bâtiments qui ont eu lieu : Collège et pôle éducatif, maison de santé, EPHAD

Il est proposé comme plan de financement global à l'opération d'un coût de 910 965 € HT maîtrise d'œuvre inclus :

| Partenaire | Montant | Pourcentage |
|-------------------------|--------------|-------------|
| Région – C2R | 455 482,55 € | 50 % |
| État - DETR | 273 289,65 € | 30 % |
| Commune Autofinancement | 182 193,10 € | 20 % |
| | | |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 910 965 € et d'arrêter les modalités de financement
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 273 289,65 € € soit 30 %
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 070-217002922-20250113-DCM05_2025-DE



- Subvention État - DETR 30 % : 273 289,65 €
- subvention Région BFC – C2R 50 % : 455 482,75 €
- autofinancement : 182 193,10 €
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le
ID : 070-217002922-20250113-DCM05_25-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 18
En exercice : 18
Ont pris part au vote :
- Présents à voix
délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier
L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/05 : Travaux de sécurisation du réseau d'électricité rue Thiers et Bontemps par le SIED 70.

Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une sécurisation du réseau concédé d'électricité rue Thiers et Bontemps (E 7811)

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère. Les travaux envisagés pourront consister dans le remplacement d'environ 400 mètres de lignes aériennes en conducteurs nus par des câbles isolés.

Aux conditions actuelles, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 131 400 €.

Selon les dispositions en vigueur, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Il est toutefois précisé que, en application de la délibération n°2 du 5 mai 2021, dans le cas où la commune souhaiterait réaliser des travaux de dissimulation sur ce même linéaire de réseaux durant les 10 années qui suivent cette sécurisation, le montant de la participation communale serait majoré du reste à amortir de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.
- 3) **SOUHAITERAIT** que ces travaux soient achevés sous les réserves évoquées ci-dessus en 2025

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 070-217002922-20250113-DCM06_2025-DE

Bureau
L'original

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 18

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 13
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier

L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/06 : Création d'un service soumis à la TVA au sein du Budget Communal

Mme le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un service soumis à la TVA dans le cadre de l'opération de densification du lotissement des Grands Sillons.

Ce service doit être créé pour pallier l'absence de budget lotissement pour enregistrer les ventes des dernières parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Autorise l'ouverture du service « Grands Sillons » soumis à la TVA
- Autorise Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 070-217002922-20250113-DCM07_2025-DE

Préfecture

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 18

En exercice : 18

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 3

Date de la convocation :
07/01/2025

Date d'affichage :
16/01/2025

Séance du 13 Janvier

L'an deux mil vingt cinq

et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILEY Maire de la commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN MéliSSa, M. BILLY Jean-Louis, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, M. ODRION Alexandre,

Absents : M. HUGUENOT Philippe, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, M. LEVERT Ludovic,

Pouvoirs : M. HUGUENOT Philippe donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme SIERRA Aurore donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. PIGHETTI Alexandre

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

Erreur de plume dans l'entête de la délibération

DCM 2025/07 : Désignation d'un Bureau d'étude pour la mise en compatibilité du PLU

M. LEVERT Ludovic sort de la salle du conseil pendant les débats et ne prend part au vote

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 24 septembre 2024, le conseil municipal a voté la mise en compatibilité du PLU de la commune à la suite d'une déclaration de projet de l'implantation d'une annexe de la société DEMETERRE sur la commune de Jussey.

Pour réaliser cette mise en comptabilité Mme le maire propose de mandater le bureau d'étude Initiative A&D qui avait réalisé la précédente mise en compatibilité et avait travaillé sur le projet de révision global du PLU.

Le bureau d'étude propose de réaliser la mission sur une période de 9 mois pour un montant de 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De mandater le bureau d'étude Initiative A&D pour la réalisation de la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet.
- D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

